

Le Pasteur Vénéré du Diocèse, Monseigneur l'Archevêque de Montréal, a béni et encouragé avec effusion le projet. Les supérieurs de l'Ordre cèdent enfin aux nombreuses sollicitations qui leur sont faites depuis longtemps et permettent de commencer la reprise des travaux. Ils sont bien assurés que les âmes dévouées qui demandent avec instances la nouvelle construction ne se contenteront pas de leur ardent désir, mais qu'elles mettront en œuvre les ressorts de leur ingénieuse charité pour conduire l'entreprise à bonne fin.

Comme toujours, nous comptons sur la divine Providence qui ne manque jamais à ceux qui se confient pleinement en elle. C'est pour la gloire de Dieu et pour le plus grand bien des âmes que va s'élever ce nouveau sanctuaire ; excellente raison pour nous d'avoir une entière confiance dans le secours du ciel et dans la charité de nos bienfaiteurs. Cette double confiance voilà, pour le moment, à peu près toutes les ressources matérielles à la disposition des Syndics Apostoliques. C'est à nos bienfaiteurs, à nos Tertiaires et à toutes les personnes qui s'intéressent à nous et à nos œuvres de montrer par leurs aumônes la sincérité de leurs désirs et leur amour pour saint François.

Les dons particuliers seront reçus avec la plus vive reconnaissance par :

M. J. O'Neill, Syndic Apostolique

1215 Rue Dorchester Montréal.

Ou bien encore en son nom par : la *Maison du Tiers-Ordre*,
29 Avenue Seymour, Montréal.

Pour donner à chacun la facilité de contribuer selon ses moyens à l'érection de l'église, il a été imprimé de petits livrets qui seront confiés à des zélateurs ou à des zélatrices qui voudront bien se charger de recueillir l'obole des pauvres si agréable au bon Dieu, et l'offrande du riche si nécessaire à l'achèvement de toute grande œuvre. Ceux qui voudront se constituer zélateurs de cette œuvre pourront demander ces livrets à la maison du Tiers-Ordre, 29 Avenue Seymour, ou bien au Gérant de la Revue. Des instructions spéciales pour la marche régulière de l'organisation leur seront données dans le livret lui-même.

Voici quelques-uns des avantages spirituels concédés aux coopérateurs de cette œuvre. Les bienfaiteurs de l'Eglise de saint François d'Assise auront part :